



CONSEIL COMMUNAL D'EPALINGES

PROCES VERBAL - 2/2017

**Séance ordinaire du 4 avril 2017
à la Salle des spectacles**

Présidence : M. Jean-Pierre MICHAUD

Membres présents :	68
Membres absents excusés :	9
Membres non excusés :	<u>3</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes et MM. Patrick ASSAL, Christophe CHABLAIS, Martin CHEVALLAZ, Alain MERMOUD, Esteem OKORO, Michel PERRET, Michel ROCHAT, Enzo SANTACROCE, Anne-Marie UDRY.

Absents non excusés : Mme et MM. Augusto ARCARO, Fabien MEZENEN, Idrees SAMIM.

A 19 h 30, **M. Jean-Pierre MICHAUD**, Président, ouvre la deuxième séance de l'année et souhaite la bienvenue à Mesdames et Messieurs les conseillers communaux et municipaux et à Monsieur Alexandre GOOD, secrétaire municipal.

Il salue également les personnes qui sont venues assister à ce Conseil communal et qui manifestent leur intérêt pour les activités de la commune.

Il souhaite également la bienvenue à la presse qui est représentée ce soir par Messieurs Vincent MAENDLY « 24 Heures » et Xavier CREPON « Le Régional ».

Un scrutateur étant absent, Mme Tina FATTET est remplacée par M. Alexander OMUKU.

L'appel est effectué par la Secrétaire suppléante. Le quorum étant atteint, l'assemblée est déclarée ouverte par le Président.



COMMUNICATIONS DU PRESIDENT

14 février 2017 :

Lors du dernier Conseil communal, M. Horacio HERRERA avait demandé au Président d'afficher à l'écran les amendements pour plus de visibilité. Celui-ci indique que, dans la mesure du possible et si les amendements lui sont transmis à l'avance, il les passera volontiers à l'écran pour faciliter le vote des amendements proposés.

27 février 2017 :

Le Président a assisté à une rencontre entre la Municipalité, les Présidents de groupes et de partis ainsi que M. Claude MATTER afin d'échanger, recevoir et donner des informations sur différents sujets, mais notamment sur les enjeux liés à un moratoire sur les plans de quartier. Il précise que, si certains n'ont pas reçu de feedback à ce sujet, ils peuvent le demander auprès de leur Président de groupe ou de parti.

7 mars 2017 :

Le Président indique avoir reçu un courrier émanant de la Poste et qui l'avertissait que dans le cadre d'un concours, le jeu des toponymes - soit des noms propres désignant un lieu (Epalinges est un toponyme) – la population suisse était invitée à compléter les toponymes par un objet que l'on peut envoyer par colis postal. Au 31 décembre 2016, il y a eu près de 8'000 propositions valables venues de toutes la Suisse enregistrées sur la Poste.ch/toponymes. Après une sélection par un jury, 25 propositions ont été retenues et celles-ci traverseront toutes la Suisse sur un container de la Poste. Parmi ces 25 propositions qui circuleront dès juillet 2017, une est dédiée à notre commune : EPALINGEDEBAIN.

15 mars 2017 :

Formation sur l'aménagement du territoire avec 28 personnes présentes. Le Président indique que la présentation de Me CARREL était très intéressante et qu'elle lui a permis d'encore mieux identifier la complexité de ce sujet en constante évolution. Il pense que les personnes présentes ont également toutes évolué dans leur compréhension de cette thématique. Le PowerPoint de Me CARREL n'est pas encore à disposition mais, quand cela sera le cas, il sera intégré à l'Extranet pour que tout le monde puisse en profiter. Le Président regrette cependant qu'il n'y ait eu que 28 Conseillers communaux présents sur les 44 inscrits.

Le Président a eu l'occasion de transmettre les félicitations de la Commune à M. Charles FAVRAT pour ses 90 ans.

16 mars 2017 :

Soirée de remise des Mérites et accueil des nouveaux habitants où le Président a brièvement présenté les structures politiques de la Commune.



22 mars 2017 :

Le Bureau a engagé Mme Mélanie ESTOPPEY en qualité de secrétaire suppléante au Conseil en remplacement de Mme Sabrina PENEL, démissionnaire à fin juin. Madame ESTOPPEY prendra ses fonctions le 1^{er} juillet 2017.

Le Président a reçu un message de M. Laurent BALSIGER, Président de la Commission d'urbanisme chargée d'étudier deux plans de quartier à l'ordre du jour, qui l'informait que celle-ci n'avait pas été en mesure de traiter le PQ « Le Closalet » et que, vu la sensibilité du dossier, elle avait prévu d'agender plusieurs séances pour traiter du dossier, notamment en auditionnant des personnes externes. La Commission d'urbanisme ne pourra pas rendre son dossier pour ce soir et ce sujet devra donc être reporté à une séance ultérieure, probablement en juin prochain. Le Président indique cependant que les Conseillers communaux ont malgré tout reçu le rapport de la Municipalité qui apporte les réponses de celle-ci aux pétitionnaires ainsi qu'aux Conseillers communaux. Ce rapport sera à nouveau mis à l'ordre du jour, lorsque le préavis sur le PQ « Le Closalet » sera traité au Conseil.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Suite aux discussions lors de la rencontre du 27 février avec la Municipalité au sujet du PQ « La Girarde », M. Claude MATTER informe que le groupe PLR souhaiterait inverser les points 8 et 9 de l'ordre du jour.

La parole n'est plus demandée, le Président passe au vote pour intervertir le point 8 et le point 9 de l'ordre du jour. A une large majorité cette intervention est acceptée.

Il met ensuite au vote l'ordre du jour modifié qui est accepté à une large majorité avec 3 abstentions. L'ordre du jour est corrigé en conséquence.

2. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA DERNIERE SEANCE

Monsieur le Municipal Alain MONOD fait remarquer que, quand un membre de l'exécutif prend la peine d'écrire au Président du Conseil communal pour signaler et excuser son absence, il considérerait normal de le signaler après les absences des Conseillers communaux, même si c'est la séance du Conseil Communal.

Le Président informe M. Alain MONOD que son absence avait effectivement été annoncée par oral lors du Conseil mais pas retranscrite dans le procès-verbal. Il prend cependant bonne note de cette remarque et cela sera à l'avenir corrigé.



Il n'y a pas d'autres remarques. Le procès-verbal du 14 février 2017 est accepté à l'unanimité, avec remerciements à Mme Fabienne GHEZA.

3. ELECTION D'UN MEMBRE A LA COMMISSION DE RECOURS EN MATIERE D'IMPOTS COMMUNAUX (en remplacement de Mme Pauline MONOD, démissionnaire.)

Le Président donne la parole au Conseiller communal Ernest CORBAZ qui propose Mme Mirka AESCHBACHER (HP). Il n'y a pas d'autre proposition. Cette dernière est élue tacitement à la Commission de recours en matière d'impôts communaux.

4. CREATION D'UN FONDS D'EFFICACITE ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE (FEED) – APPROBATION – Préavis no 2/2017

Reprise de la discussion qui avait été reportée lors du Conseil communal du 14 février 2017. M. Fabien LOI ZEDDA, Président de la Commission ad'hoc a consulté les membres de la Commission et ils ont décidé de ne pas se réunir à nouveau.

Le Président indique que tous les conseillers ont reçu la dernière version du règlement qui intègre les corrections réalisées par le Service juridique du département ainsi que les deux amendements proposés par la Commission concernant les articles 6 et 8. Il précise aussi que les modifications de ce règlement sont en rouge dans le texte.

Le Président ouvre la discussion, dans un premier temps sur le préavis no 2/2017, puis sur le règlement.

La discussion n'est pas demandée. Le Président passe donc au vote du préavis 2/2017.

A main levée, le préavis No 2/2017 est accepté à l'unanimité.

Le Président passe à la nomination de trois Conseillers communaux qui siégeront à la Commission consultative du fonds. M. Ernest CORBAZ propose Mme Mirka AESCHBACHER (HP), M. Angelo MARZOLI propose M. Laurent BALSIGER (SOC) et M. Roland PERRIN propose M. Charles-André BOLOMEY (PLR).

Monsieur le Conseiller communal Roland PERRIN se demande avec quelques membres du PLR si la présence de M. Laurent BALSIGER à cette Commission sera compatible avec sa fonction de Chef de service de l'Energie.



Monsieur le Conseiller communal Laurent BALSIGER répond qu'il ne voit pas où est le problème, que d'autres collègues sont représentés auprès d'autres communes dans des commissions similaires et qu'il ne croit pas que cela occasionne de conflits d'intérêts. Si tel devait être le cas, comme cela a déjà été vu dans ce Conseil, il se retirerait pour laisser la Commission délibérer en toute quiétude. M. Roland PERRIN indique être rassuré.

La discussion n'est plus demandée et il n'y a plus de nomination. Le Président passe maintenant au vote groupé (même nombre de personnes que de places disponibles) des trois personnes citées. Avec 3 abstentions, Madame AESCHBACHER ainsi que Messieurs BALSIGER et BOLOMEY sont élus pour siéger à la Commission consultative du fonds.

**5. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR
MME LA CONSEILLERE COMMUNALE PAULETTE DE VRIEZE STAN,
« POUR UNE MEILLEURE PROTECTION DE L'ECUSSON D'EPALINGES »**

Monsieur le Syndic Maurice MISCHLER indique que, comme c'est une réponse écrite, celle-ci sera transmise comme demandé. Cette dernière faisant plus de 5 pages, il ne va pas la lire de manière exhaustive. En revanche, il va lire les réponses qui ont été données aux questions après un préambule qui donne le contexte juridique.

Pour la première question : « La Municipalité a-t-elle l'intention d'établir une règle concernant l'utilisation de cet écusson à des fins politiques publiques de droit populaire, comme les pétitions ? », Monsieur le Syndic répond qu'il s'agit d'appliquer la loi sur la protection des armoiries de la Suisse et des autres signes publics (LPAP du 21 juin 2013) qui indique au 1^{er} janvier 2017 « il en découle une protection accrue, notamment des armoiries communales ».

La Municipalité entend appliquer les articles de cette loi à la lettre afin de s'assurer une bonne utilisation de l'écusson communal. La dite loi donne tous les outils nécessaires à la Commune en la matière, allant de la compétence pour donner des autorisations à des tiers (art. 8) jusqu'aux voies de droit permettant d'attaquer (art. 19, Renversement du fardeau de la preuve). En cas d'abus, les moyens de défense varient selon le cas. Soit la plainte pénale ou le procès civil à ouvrir auprès de la Cour civile du Tribunal cantonal. De telles démarches sont bien évidemment précédées de courriers comminatoires de la Commune en vue de la cessation du comportement litigieux.

Pour la question no 2 : « Une demande préalable d'utilisation écrite à la Municipalité ne pourrait-elle pas être une solution efficace pour résoudre ce problème ? Quelle autre proposition vous semblerait convenir d'avantage ? », Monsieur le Syndic répond qu'il est



évidemment possible d'exiger une demande préalable mais que, malheureusement, il est cependant illusoire de penser que de telles demandes arriveront à coup sûr à la Municipalité. En effet, nul n'est censé ignorer la loi. La Municipalité pourra par contre effectivement rappeler l'existence de la LPAP, soit via le site Internet officiel de la Commune, soit via le journal communal d'Epalinges.

Pour la question no 3 : « Cette règle à suivre, si elle devait être validée, pourrait-elle être mentionnée explicitement sur le site de la Commune, pourquoi pas sous une rubrique « Armoiries », et / ou communiquée régulièrement dans le journal communal Le Palinzard, de manière à informer le citoyen qui veut faire valoir ses droits démocratiques de ne pas induire en erreur la population, volontairement ou pas ? », Monsieur le Syndic répond que, comme mentionné au chiffre 2, c'est possible. La Municipalité fera insérer sur le site officiel de la Commune une nouvelle rubrique nommée « Armoiries », rappelant que l'utilisation des armoiries est soumise à la loi fédérale pour la protection des armoiries de la Suisse et autres signes publics. Il sera également mentionné que les armoiries ne doivent ni être apposées ni employées si cet usage est contraire aux bonnes mœurs. Est réputé particulièrement contraire aux bonnes mœurs un emploi de nature tromper sur de prétendus rapports officiels avec la Commune ou qui déconsidèrent les armoiries. La législation vaudoise prescrit pour sa part que les armoiries ne peuvent être créées ou modifiées sans l'assentiment du Conseil d'Etat.

Madame Paulette DE VRIEZE STAN remercie la Municipalité et se réjouit de ces dispositions pour éviter tout abus. Elle remercie d'avance la Municipalité de l'envoi de cette réponse écrite.

6. RENOVATION ET ASSAINISSEMENT DES FACADES ET DES TOITURES DE LA SALLE DES SPECTACLES, DE L'AUBERGE COMMUNALE, DES APPARTEMENTS ET DU LOCAL DU FEU, ROUTE DE LA CROIX BLANCHE
27 – DEMANDE D'UN CREDIT D'ETUDE – Préavis 04/2017

La parole est donnée à **Mme Pauline MONOD**, présidente rapporteuse de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président la remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Ernest CORBAZ s'inquiète de constater que sur les plans deux sorties de secours étaient prévues mais qu'il n'y a pas de rampe pour les personnes à mobilité réduite. Il invite donc la Municipalité à prendre en compte ce fait et l'inclure dans le projet afin que ces personnes



puissent accéder plus facilement à la Salle des spectacles et que, si nécessaire, leur évacuation soit plus rapide.

Monsieur le Municipal Bernard KRATTINGER remercie M. CORBAZ pour son intervention et répond que, dans le cadre du crédit de construction, le service compétent en la matière de protection incendie est inclus dans la démarche et donc que ces éléments seront portés dans le crédit d'étude puisque ce sont des éléments importants dans la réfection des façades. Seront également étudiés les espaces à disposition, le nombre de sorties, la largeur des portes, etc. Monsieur KRATTINGER donne en outre pour exemple les portes qui ne sont plus aux normes concernant la protection incendie et insiste à nouveau sur le fait que tous ces éléments seront intégrés dans le crédit d'étude.

M. Charles-André BOLOMEY a cru comprendre que le chauffage était encore en cours d'étude et demande si les frais d'étude de celui-ci feront l'objet d'un second crédit ou s'ils seront imputés en imprévu sur celui-ci ou sur le crédit de construction.

M. Bernard KRATTINGER répond que la Commune a déjà fait une première investigation sur l'état des chaufferies de plusieurs bâtiments communaux, y compris celui de la Salle des spectacles, et qu'elle a mandaté l'ingénieur communal pour faire une étude sur le type de chauffage à prendre en considération. Dans la première étude qui a été faite, il était proposé un chauffage au gaz. Sur une proposition de la Commission d'urbanisme et des constructions et après réflexion, la Municipalité a décidé qu'il était plus judicieux de faire une étude sur d'autres types de chauffages (par sonde, etc.) et de voir s'il était envisageable de poser un chauffage à distance couvrant une plus grande surface que les locaux actuellement chauffés, soit la Salle des spectacles, la Maison de Commune et l'Auberge communale. Ces éléments feront l'objet d'une demande de crédit de construction spécifique mais il n'y a pas de crédit d'étude relatif au changement de chauffage qui sera proposé. Il a été mentionné que la demande sera faite en même temps que la demande de crédit de construction pour les enveloppes et la toiture du bâtiment mais que ces travaux se feront de manière décalée, les travaux de rénovation du chauffage ne pouvant se faire en même temps que les travaux de rénovation des façades.

M. Philippe KOCH demande si l'acoustique de cette salle, qui est l'une des meilleures de la région, sera garantie après les travaux de réfection. Il s'interroge également, d'un point de vue écologique, sur la pertinence de mettre de l'aluminium aux façades.

M. Bernard KRATTINGER répond par l'affirmative et assure que l'acoustique de la salle sera préservée puisque les travaux de rénovation ne toucheront que l'extérieur. En effet, hormis la rénovation du chauffage, aucuns travaux ne sont prévus à l'intérieur et, aux travers des éléments apportés par des spécialistes en la matière, ceux-ci n'auront aucune incidence sur l'acoustique de la salle. Il n'y a aucun risque que l'acoustique du bâtiment ne soit péjorée par



les travaux qui vont être engagés. Pour répondre à la seconde question, le Municipal assure que le choix s'est fait en tenant compte du fait que l'aluminium est un matériau qui se recycle (l'un des seuls en la matière) et qu'il n'est pas aussi peu écologique que l'on pourrait le penser. Ce choix est aussi un choix conceptuel fait par le jury ainsi que l'architecte qui a développé le projet. Il apprécie en outre la remarque de Monsieur KOCH mais le souci était également partagé par la Municipalité qui a fait un choix en conséquence.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 4/2017.

A main levée, le **préavis No 4/2017 est accepté à une très large majorité.**

7. TRAVAUX DE COLLECTEURS AU GIZIAUX, A L'ARZILLIER ET AU GRAND-CHEMIN – DEMANDE D'UN CREDIT DE CONSTRUCTION – APPROBATION – Préavis no 05/2017

La parole est donnée à **M. Enea REZZONICO**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport incluant les conclusions de la commission des finances.

Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission pour leur travail.

La discussion est ouverte.

M. Erich DÜRST indique que, s'il ne se trompe pas, les travaux de génie civil sont budgétés à CHF 910'000.- pour l'ensemble des trois projets et demande s'il y a eu un appel d'offres publiques pour un seul lot ou pour trois lots distincts.

Monsieur le Municipal Jean-Marc BAATARD répond qu'un appel d'offres a été demandé pour les trois projets et que c'est la même entreprise qui a remporté le marché pour les trois lots.

La discussion n'est plus demandée. Le Président passe au vote du préavis 5/2017.

A main levée, le **préavis No 5/2017 est accepté à l'unanimité.**

8. PLAN DE QUARTIER « LA GIRARDE » – APPROBATION - Préavis n° 6/2017

La parole est donnée à **M. Laurent BALSIGER**, président rapporteur de la commission nommée pour traiter cette affaire, qui lit son rapport.



Le Président le remercie ainsi que les membres de la commission ad hoc pour leur travail.

La discussion est ouverte dans un premier temps sur la première partie du préavis puis, dans un deuxième temps, sur le règlement où il sera pris en compte l'amendement proposé par la Commission.

M. Bernard KRATTINGER indique que, dans le cadre du rapport de la Commission d'urbanisme et des constructions du Conseil communal, il est mentionné que la Municipalité communiquerait les éléments liés à la hauteur des bâtiments. Il a donc été transmis aux membres de cette commission la coupe indicative qui permet de vérifier la hauteur maximale du bâtiment, celle-ci sera de 12 mètres à partir du terrain naturel. C'est sur cette base-là que sera effectuée la construction des bâtiments.

La discussion n'est plus demandée sur le préavis, elle se poursuit sur le règlement.

La discussion n'étant pas demandée, le Président passe au vote relatif à l'amendement proposé par la Commission. Pour rappel, celle-ci propose de compléter l'article 25 avec un 4^{ème} alinéa : « La Municipalité se réserve le droit d'appliquer lors de la demande du permis de construire des exigences plus restrictives pour les voitures et moins restrictives pour les deux-roues.

A main levée et à une très large majorité l'amendement proposé par la Commission est accepté.

Le Président passe maintenant au vote sur le préavis 6/2017 avec son plan partiel d'affectation et son règlement amendé.

A main levée, le préavis No 6/2017 est accepté à l'unanimité.

9. MOTION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL CLAUDE MATTER ET CONSORTS « POUR UN MORATOIRE DES PLANS DE QUARTIER EN ATTENDANT LA VALIDATION DU FUTUR PLAN DIRECTEUR GENERAL D'AFFECTATION (PGA) A EPALINGES » - PRISE EN CONSIDERATION

La discussion est ouverte.



M. Claude MATTER souhaite que l'on puisse appliquer l'article 63 du Règlement communal qui précise que, sur demande de 10 conseillers, la prise en considération est soumise préalablement à l'examen d'une commission.

M. Erich DÜRST remercie Monsieur MATTER pour sa proposition qu'il soutient. Il lui semble effectivement important qu'une commission puisse examiner un certain nombre de points en lien avec cette motion. Premièrement, savoir si un tel moratoire est conforme à la législation cantonale et fédérale en matière d'aménagement du territoire. Deuxièmement, examiner s'il faudrait accepter un tel moratoire et s'il pourrait y avoir des conséquences financières pour la Commune, tels que des dédommagements, etc. Troisièmement, examiner s'il y a un lien entre un tel moratoire et les mécanismes du PALM (Plan d'agglomération Lausanne-Morges) où, paraît-il, il y a une longue liste de projets en attente. Monsieur DÜRST trouve que c'est une question qui mérite d'être approfondie et que ce serait typiquement la tâche pour une commission.

La discussion n'est plus demandée.

Le Président demande si au moins 10 Conseillers soutiennent ce renvoi à une commission. C'est le cas. Donc, en référence à l'article 63 du Règlement communal, la prise en considération sera soumise préalablement à l'examen d'une commission et Monsieur MATTER en fera de ce fait partie. Le rapport de la commission, toujours selon l'article 63, sera mis à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil et conclura à la prise en considération totale ou partielle de la motion ou à son rejet.

10. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE BRIGITTE CROTTAZ, « A QUAND LA FIBRE OPTIQUE A EPALINGES ? »

Monsieur le Municipal Jean-Marc BAATARD explique qu'il y a trois types de réseau pour la fibre optique :

1. Le **réseau FTTS** (Fiber to the Street) pour le raccordement des bâtiments existants, ce qui implique que la fibre va jusqu'à des chambres existantes dans le sol ou des armoires et que les 200 à 300 mètres restants sont en cuivre. Débit maximum de 100 MB/s. mais à terme 500 MB/s. pour Swisscom. Le télé-réseau en fil coaxial de Citycable permet un débit de maximum de 300 MB/s.
2. Le **réseau FTTB** (Fiber to the Building) où la fibre va jusqu'à l'intérieur des immeubles, de préférence de plus de 12 logements. Le raccordement au logement étant à la charge du propriétaire. Débit maximum 100 MB/s. mais à terme 500 MB/s. pour Swisscom.



3. Le **réseau FTTH** (Fiber to the Home) où la fibre va jusqu'à l'intérieur des logements avec Swisscom ou Citycable. Débit jusqu'à 1 GB selon la demande du client ou selon le type d'abonnement.

Le Municipal explique aussi que la Ville de Lausanne a développé son réseau de fibre avec la collaboration de Citycable, les SIL et Swisscom à leurs frais pour raccorder à terme environ 98% des bâtiments en FTTH. Actuellement, 75% des bâtiments sont raccordés. La Ville de Nyon sera également raccordée à terme en FTTH. La Commune du Mont-sur-Lausanne a développé son réseau sur presque toute la commune en FTTS et FTTB, comme ce qui est en cours sur Epalinges par deux fournisseurs : Swisscom et Citycable.

Monsieur BAATARD énumère les prestations de ces deux fournisseurs sur Epalinges :

- Swisscom : les réseaux FTTS et FTTB permettent de desservir au minimum 95% de la population palinzarde avec un débit de 100 MB/s. d'ici 2019 au plus tard. A terme, les débits pourront augmenter jusqu'à 500 MB. Les quartiers les moins bien desservis à ce jour (Près-les-Bois, Ballègue, Orchez et Pechollettaz) seront raccordés en FTTS 100 MB courant avril 2017 et les autres quartiers suivront jusqu'en 2019.
- Citycable : tous les logements raccordés au télé-réseau peuvent être desservis en FTTS avec un débit maximum de 300 MB en fonction de leur abonnement.

M. Jean-Marc BAATARD répond ensuite plus spécifiquement aux questions :

1. « Des contacts ont-ils été pris... ? » : Oui, des séances ont eu lieu fin 2016 avec Swisscom et Citycable pour faire le point sur la situation.
2. « Si oui, où en sont les négociations ? » : Il n'y a pas de négociations, le développement étant en cours pour Swisscom et existant pour Citycable.
3. « Les nouveaux quartiers d'Epalinges peuvent-ils ou pourront-ils bénéficier de l'installation de la fibre optique ? » : Oui, les nouveaux quartiers seront raccordés avec le FTTH, ce qui est déjà le cas pour les quartiers des Grands-Champs et Giziaux ou pour les futurs quartiers (Orchez, la Voldmaz, le Grand-Chemin Nord). Ils auront le choix du fournisseur entre Swisscom et Citycable.
4. « Quel serait le coût à charge de la Commune pour l'installation de la fibre sur tout son territoire ? » : Les prestations décrites plus haut ne représentent aucun coût pour la Commune qui collabore à l'extension du réseau lors des travaux sur le domaine public et délivre les autorisations nécessaires. Par contre, la prise en charge par la Commune des raccordements jusqu'à tous les bâtiments, comme cela s'est fait à Lausanne, se chiffrerait à plusieurs millions de francs, selon les informations transmises par Swisscom et Citycable.



Mme Brigitte CROTTAZ remercie vivement Monsieur BAATARD pour son travail ainsi que ses précisions et lui demande de lui fournir le texte écrit car elle n'est pas sûre d'avoir retenu tous les détails. Elle s'étonne cependant que le débit de la fibre optique sur Epalinges ne soit que de maximum 100 MB alors qu'il lui semblait que celui-ci pouvait atteindre 1 GB et que le maximum prévu ne serait visiblement que de 500 MB/s.

Monsieur BAATARD explique que, d'après les renseignements obtenus auprès des prestataires de services, c'est un état de fait qui est pour le moment à déplorer mais qui va changer. Cela tient au fait des installations qui se trouvent en amont de la Commune d'Epalinges.

11. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR MME LA CONSEILLERE COMMUNALE MARY PITTET ET PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL STEPHANE BALLAMAN, « POUR AMELIORER RAPIDEMENT LE QUOTIDIEN DES PERSONNES A MOBILITE REDUITE SE DEPLACANT SUR EPALINGES »

Le Président s'excuse auprès de Mme Mary PITTET du fait que son nom ne figurait pas à côté de celui de Monsieur BALLAMAN lors de l'envoi du matériel.

M. Jean-Marc BATAARD, Municipal, répond aux questions posées à la Municipalité, à savoir :

1. La Municipalité envisage-t-elle rapidement d'installer des bancs publics adaptés et confortables (accoudoirs pour pouvoir se relever plus facilement, par exemple) pour l'ensemble de la Commune ?

Monsieur BAATARD indique que la Municipalité a accueilli très favorablement les vœux exprimés par cette interpellation. Puis, il explique que, depuis plusieurs années, la réfection d'un espace public a vu la mise en place de bancs supplémentaires. Elle a en outre soutenu les efforts du Service technique qui a doté la place de la Croix-Blanche ainsi que sa place de jeu de bancs et de bacs à fleurs. Leur utilisation constante montre à quel point ces éléments de mobilier urbain sont importants et font encore très souvent défaut. Les arrêts de bus des Croisettes ont été pourvus de bancs réalisés par les services des Forêts et Voirie. Et il est prévu de poursuivre la mise en place de tels équipements dans toute la Commune.

Monsieur BAATARD ajoute que des solutions alternatives sont à l'étude. Il cite l'exemple des villes britanniques qui sont dotées d'un nombre considérable de bancs publics. Pour ce faire, elles ont mis en place un service de bancs commémoratifs. En effet, il est possible de faire un don à la Commune pour un banc avec une plaque commémorative à la mémoire d'un



habitant disparu, le montant de ce don couvrant l'achat du banc et son entretien durant 10 ans la plupart du temps. Cette démarche permet de personnaliser quelques lieux et d'offrir aux habitants vieillissants de nombreux postes de repos.

Cela permettrait un meilleur développement de la mobilité douce à Epalinges. En effet, passé un certain âge, Monsieur BAATARD explique que marcher ne peut se faire que s'il est possible de s'asseoir souvent.

2. Est-il envisageable de disposer de places de dépose utilisables par les personnes à mobilité réduite près des établissements publics ?

Selon Monsieur BAATARD, la Municipalité va rapidement étudier avec le service de la Police administrative des possibilités de créer des places réservées à la dépose de personnes à mobilité réduite près des établissements publics, si aucune place « handicapé » n'est disponible.

3. Quelle est la politique actuelle de la Police lors du stationnement ou de dépose en voiture pour ce public-cible ?

La politique actuelle de la Police administrative est de sanctionner les conducteurs indisciplinés qui entravent la circulation des piétons plutôt que de s'en prendre sans discernement aux automobilistes qui prêtent main forte à une personne à mobilité réduite.

4. La Municipalité envisage-t-elle, le cas échéant, que la Police fasse preuve de tolérance lorsque l'état de santé d'une personne nécessite d'être accompagnée jusqu'à l'intérieur d'un établissement ?

Rappelons que la dépose d'une personne à mobilité réduite peut se faire en tout temps sur une place « handicapé », si celle-ci est libre, étant bien entendu que le conducteur valide parque ensuite son véhicule sur une place conventionnelle. En effet, une place de taille conventionnelle est souvent insuffisamment large et les personnes à mobilité réduite doivent pouvoir ouvrir totalement leur portière pour pouvoir s'extraire de leur véhicule.

12. REPONSE DE LA MUNICIPALITE A L'INTERPELLATION DEPOSEE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL PHILIPPE KOCH, « POUR UNE MEILLEURE COMMUNICATION »



Monsieur le Syndic Maurice MISCHLER indique que la Municipalité a pris bonne note du souhait de M. Philippe KOCH lors de la séance du 14 février dernier et qu'elle agira dans le sens de l'interpellation de celui-ci. A savoir que, lorsqu'un vœu est déposé, la Municipalité en accuse bonne réception et qu'elle communique sur son traitement, qu'il soit positif ou négatif.

Monsieur MISCHLER précise en outre que pour chaque vœu qui ne devrait pas avoir de réponse donnée séance tenante, fera l'objet d'un accusé de réception avec information quant à son traitement, qu'il soit positif ou non. Il demande cependant, afin que les choses soient claires pour toutes les parties concernées, de bien faire la différence entre un vœu, une motion, un postulat ou une interpellation. Enfin, il conviendra aussi d'éviter qu'un vœu ne soit noyé dans une interpellation d'une autre nature, au risque de ne pas être enregistrée. Le vœu devra donc être déposé de manière indépendante.

Monsieur KOCH remercie le Syndic et en prend bonne note.

13. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

▪ M. Maurice MISCHLER, syndic

Suite au postulat déposé par Mme Catherine MORAND et à l'acceptation du Conseil communal dans sa séance du 24 juin 2014 d'allouer CHF 2.- par année et par habitant au soutien de la FEDEVACO, Monsieur MISCHLER fait un résumé du dossier du projet agricole et apicole au Népal soutenu par la Municipalité depuis 2015. L'action a été menée du 1^{er} juillet 2015 au 30 juin 2016 dans le district de Humla, situé au nord-ouest du pays, à la frontière avec le Tibet. Le changement climatique a engendré de fortes sécheresses dans ce district et la production de semences a diminué de 50 % ces dernières années. De plus, le brusque changement de gouvernement a, entre autres, freiné le développement de la santé, de l'éducation et de l'agriculture. L'objectif du projet a été d'augmenter la production agricole ainsi que la production de miel dans la région pour établir l'autosuffisance qui perdurait jusque dans les années 90, pour la formation, la coordination et les échanges.

325 familles ont été touchées par cette action et les résultats du projet ont eu un impact très positif d'un point de vue économique pour les familles d'agriculteurs qui disposent de revenus supplémentaires grâce à la vente de leurs légumes et d'autres produits à valeur ajoutée. La production a en moyenne doublé les réserves et la qualité des semences. Les communautés ont donc d'avantage accès à des produits alimentaires diversifiés durant toute l'année, comme les légumes et le miel dont la certification biologique est en cours, améliorant ainsi leur nutrition.



Les points forts du projet sont également l'« autonomisation », le partage de savoir (par exemple, la création d'un biopesticide réalisé à partir d'urine de vache), les collaborations avec d'autres initiatives et institutions, les formations et le suivi du terrain. Par contre, un gros bémol : la région semble souffrir de hausses de températures et de la sécheresse qui tend à perdurer. Cela impacte évidemment sur la production apicole et agricole, même améliorée, avec comme conséquences une pénurie d'eau, une dégradation de la qualité de la terre et des maladies. Néanmoins, la situation s'est nettement améliorée entre avant et après l'action de l'association d'aide aux populations himalayennes NORLHA et ses partenaires.

Monsieur MISCHLER tient le dossier de 25 pages à disposition de toutes personnes qui souhaiteraient bénéficier d'indications supplémentaires.

▪ **M. Pierre JOLLIET, municipal**

Il apporte des nouvelles de la création d'EPAL (Logements Epalinges). Comme déjà discuté, la Municipalité avait l'intention de transférer l'immeuble qui se construit à la Croix-Blanche à une fondation complètement dépendante de celle-ci. Il y a quelques mois, la Municipalité pensait d'ailleurs être arrivée au bout de ses démarches mais malheureusement au dernier moment elle a été informée par le fisc que cette fondation ne serait pas exonérée. La Municipalité a alors entrepris d'autres démarches pour obtenir l'exonération et celles-ci ont finalement abouti. Pour se faire, l'Etat doit participer au financement du projet par un prêt. Sur la base du projet de préavis adressé à l'Etat, ce dernier est d'accord d'octroyer un prêt selon les arguments suivants : le projet revêt un caractère social important dans la mesure où il offre, grâce à la salle de quartier, une synergie intéressante. La politique des loyers envisagés est très attractive ; bien qu'issus d'une construction neuve, tous les loyers des logements de deux pièces sont PC compatibles. La viabilité de l'opération n'est pas à démontrer puisque confortée par plus de 85 % de fonds propres. Dès lors, le Service des Communes et du Logement est d'accord d'octroyer ce prêt pour qu'il puisse y avoir exonération. D'un commun accord, la Municipalité a donc conclu avec ce service que le prêt s'élèverait à CHF 100'000.-. La Municipalité est maintenant en mesure de mettre ce point à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil communal. Ce préavis sera proposé aux Conseillers communaux au mois de juin.

▪ **M. Jean-Marc BAATARD, municipal**



Il parle du « dépotoir » dont on a parlé dans la presse et qui se situe au Chemin de Bois-Murat. Le jeudi 30 mars dernier, jour de ramassage des ordures, la voirie a accompagné l'opération. Il a fallu trois personnes et 2h15 pour évacuer les 2m³ de déchets qui n'avaient pas été pris en charge par les camions de ramassage. Ces déchets ont ensuite été examinés et ils mèneront à 5 dénonciations.

Monsieur BAATARD tient à signaler que ce problème n'est pas nouveau et que cela fait 15 ans que la Commune a des soucis avec ces trois premiers immeubles, indiquant que les habitants ou gens qui accompagnent leurs enfants sur le chemin de l'école peuvent en témoigner.

La Municipalité suit l'affaire, elle a eu des contacts avec des gérances, qui se renvoient la balle et prétendent que les détritiques sont amenés par des gens extérieurs aux immeubles. Cependant, sur les 5 dénonciations, 4 concernent des habitants des immeubles en question. Ce n'est donc pas un trafic de poubelles.

Monsieur BAATARD revient sur un courrier de l'entreprise DESA SA envoyé aux Présidents des groupes et partis concernant la gestion de l'ancienne déchetterie. Il tient à préciser que les affirmations de Monsieur Pella sont fausses. En effet, la Municipalité n'avait pas connaissance des filières d'éliminations des déchets. Pour des raisons commerciales (secret industriel), elle n'avait connaissance que des quantités par mois.

Concernant l'adaptation des coûts permanents relevée par Monsieur Pella, Monsieur BAATARD tient également à relever que l'entreprise DESA SA a continué à facturer la location des terrains pour un montant de CHF 800'000.- alors que la déchetterie provisoire était en fonction sur un terrain communal. Il note en outre que le montant du forfait par habitant avait été majoré il y a quelques années pour répondre à une augmentation des déchets compostables (déchets verts). La Municipalité de l'époque avait en effet admis que l'entretien des jardins, le nombre croissant de villas et de propriétés avaient provoqué une augmentation des volumes de ces déchets et avait donc augmenté la taxe forfaitaire par habitant. Cependant, la Municipalité actuelle a mis en place, il y a quelques années, un ramassage des déchets compostables au porte à porte et que toutes les quantités récoltées ne transitaient pas par la déchetterie. L'adaptation avait donc été faite à l'époque à la hausse mais il n'avait jamais été question d'une adaptation à la baisse, alors que la Commune d'Epalinges en aurait vraisemblablement eu droit.

Actuellement, la Municipalité étudie différentes factures relatives à l'ancienne déchetterie qui posent encore problème. Quand elle aura tous les éléments et fait un bilan définitif, la Municipalité donnera une communication chiffrée et présentera un



tableau comparatif entre l'ancien système (qui était appliqué par l'entreprise DESA SA) et le système mis en place par la Ville de Lausanne qui présente toutes les filières d'élimination jusqu'à l'élimination complète. La Municipalité espère produire ce rapport pour juin prochain.

▪ **M. Alain MONOD, municipal**

Il indique le départ au 31 mars de Mme Patricia KETTIGER qui était occupée à 60% au Contrôle des Habitants. Il regrette son départ mais celui-ci est pour la bonne cause dans la mesure où Madame KETTIGER a trouvé un poste de préposée dans sa commune de domicile. Pour la remplacer, la Municipalité en a engagé une ancienne apprentie de la Commune – Mme Tania VIDAL – qui est domiciliée sur celle-ci mais qui travaille actuellement au CH de St-Sulpice. Madame VIDAL commencera le 1^{er} mai prochain.

Monsieur MONOD informe que la voiture de la Sécurité publique et de la Police administrative a été détruite dans un accident il y a quelques semaines à la Route de Berne. Heureusement, le conducteur du véhicule – Monsieur Philippe BOICHAT – ne souffre d'aucune égratignure mais cet accident aurait pu être très grave. La voiture est complètement démolie mais, comme ce véhicule avait moins de 7 ans et qu'il était encore assuré en casco complète avec une valeur vénale majorée, l'acquisition d'un nouveau véhicule pourra se faire dans des conditions financières correctes en prenant dans le fonds de réserve lié au véhicule.

Il rappelle que le jeudi 6 avril à 19h30 dans la Salle des spectacles aura lieu un refresh sur le concept « Police, protection population ».

Monsieur MONOD informe que le 23 avril prochain, comme il y a cinq ans, le site ainsi que le réfectoire de Bois-Murat feront office de bureau de vote pour les 2'500 à 3'000 français domiciliés dans notre Canton. Les 23 avril et 7 mai marqueront respectivement le premier et le second tour des élections présidentielles. Les 4 et 18 juin, le premier et le second tour des élections législatives. Le tout en collaboration avec le Consulat de France.

▪ **M. Bernard KRATTINGER, municipal**

Il informe que lors de la séance du Conseil communal du 6 septembre 2016, Monsieur le Conseiller communal Yves GIROUD avait formulé le vœu – vœu auquel la Municipalité n'a ni donné de réponse ni accusé réception et s'en excuse – par lequel il



invitait la Municipalité à trouver des solutions pour améliorer l'éclairage de la salle des combles de la Maison de Commune avec pour objectif de mettre les œuvres présentées sous leur meilleur jour lors des expositions des artistes locaux.

Avant de répondre à ce vœu, la Municipalité a demandé une pré-étude de faisabilité auprès d'une entreprise à même de proposer des solutions d'éclairage innovantes mettant d'une part en valeur l'architecture des lieux (principalement la charpente) et permettant d'autre part de proposer un éclairage modulable et adaptable selon les besoins des artistes qui choisissent Epalinges pour exposer leurs œuvres. Cette pré-étude est maintenant réalisée et propose des solutions qui semblent répondre au vœu de Monsieur GIROUD. Le coût de cette modification de l'éclairage de la salle des combles de la Maison de Commune est estimée à environ CHF 57'000.-.

Etant donné que ces travaux dépassent la limite octroyée des dépenses budgétaires par cas de CHF 50'000.-, la réalisation de ceux-ci fera l'objet d'un préavis pour lequel la Municipalité sollicitera auprès de votre Conseil communal une demande d'un crédit de construction pour cette modification de l'éclairage de cette salle d'expositions.

Monsieur KRATTINGER informe en outre que le 21 mai prochain, les citoyens et citoyennes de ce Pays seront appelés à se prononcer sur la révision de la loi sur l'énergie. La Municipalité d'Epalinges a décidé de soutenir la stratégie énergétique 2050 proposée par les autorités fédérales. Elle estime en effet que les mesures proposées pour améliorer l'efficacité énergétique et la promotion des énergies locales et renouvelables vont contribuer de manière significative à la lutte contre le réchauffement climatique et à la sécurité de l'approvisionnement énergétique de notre pays. Si cette loi devait être acceptée, cela nous permettrait d'une part de poursuivre une politique communale cohérente dans le domaine de l'énergie. Cela favoriserait également la concrétisation et la mise en œuvre du Plan Directeur Communal des Energies inscrit au programme de la législature et actuellement en cours d'élaboration.

14. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

Mme Silvia WICHOU-D-KÄRCHER

- Utilisatrice des transports publics à Epalinges, Madame WICHOU-D-KÄRCHER constate régulièrement la surcharge des bus 45 et 46 aux heures de fin d'école entre Bois-Murat, les Croisettes et les Planches. Le bus de la ligne 64 fait actuellement le trajet Chalet-à-Gobet – les Croisettes, via les arrêts Pré-d'Yverdon et les Planches. Son vœu à la Municipalité serait de prolonger cette ligne jusqu'à Bois-Murat afin de désengorger les bus des lignes 45 et 46.



M. Enea REZZONICO

- Il informe que lors de la recherche de documents dans les archives de l'Extranet, il peine à trouver ceux-ci car ils sont classés par numéro de préavis plutôt que par titre ou dénomination. Son vœu serait de trouver une solution pour que ces documents soient plus facilement identifiables et récupérables lorsqu'on les cherche.
- Monsieur REZZONICO demande pour quelle raison la carte d'accès à la déchetterie n'est pas accessible au Greffe. En effet, il est récemment allé au Greffe pour demander une carte où on lui a dit qu'elle était distribuée dans le bâtiment de la Voirie. Il n'a cependant pas pu l'obtenir là-bas non plus. Il voudrait donc savoir s'il y avait une raison particulière à cela et s'il ne serait pas possible de mettre cette carte à disposition au Greffe.

Le Président indique à Monsieur REZZONICO que l'Extranet est géré par le secrétariat du Conseil communal et que son vœu est transmis au Bureau et non pas à la Municipalité. Le Bureau apportera une réponse à son vœu lors de la prochaine séance.

M. Roland PERRIN

- Il se demande pourquoi, malgré le fait que la construction du trottoir de la Girarde figure au plan des investissements depuis 2005 et que celle de la 2^{ème} étape depuis 2014, les travaux de cette deuxième étape n'ont toujours pas commencé. Il demande donc à la Municipalité si elle est en mesure de préciser le calendrier des travaux de construction de ce trottoir, remarquant qu'un nombre croissant d'enfants emprunte le Chemin de la Girarde pour se rendre à l'école et que, vu le trafic, ce n'est pas sans risque. Monsieur PERRIN exprime le vœu que ces travaux commencent le plus rapidement possible.

M. Félix SCHMIDT

- Il revient sur la réponse faite à l'interpellation déposée par Monsieur KOCH. En effet, Monsieur le Syndic a dit qu'il répondrait volontiers aux vœux pour autant que ceux-ci soient faits de manière séparée en dehors d'un point à l'ordre du jour. Or, il estime que ce n'est pas à la Municipalité de s'ingérer dans la manière dont les Conseillers fonctionnent au sein du Conseil communal. Celui-ci a un règlement qui est appliqué par les Conseillers. Il pense en outre que s'il y a des personnes qui, dans le cadre d'un travail d'une Commission ou d'une discussion, ont l'intention de déposer un vœu, il n'y a aucune raison de les en empêcher.

Monsieur MISCHLER précise qu'il n'a pas dit cela mais qu'il a demandé aux partis concernés qu'il soit bien fait la distinction entre vœu, motion et postulat et que, lorsqu'il y a un vœu, celui-ci ne soit pas noyé dans un autre type d'interpellation. C'est une demande qui facilite la clarté car, lors du postulat déposé par Monsieur KOCH, celui-là avait été mis à



l'intérieur de la motion, ce qui n'est pas interdit mais qui ne facilite pas le travail. Pour plus de clarté, il est important que les choses soient bien séparées.

Mme Paulette DE VRIEZE STAN

- Elle demande s'il serait possible de transmettre suite à une interpellation la réponse écrite de la Municipalité directement à l'interpellateur / trice au moins avant le Conseil. Ceci afin de prendre entièrement connaissance du texte et pouvoir l'accepter en pleine connaissance de cause.

La Municipalité répondra à cette question ultérieurement.

M. Philippe KOCH

- Il revient sur la demande de Mme Brigitte CROTTAZ demandant « à quand la fibre optique sur Epalinges ? » et souhaite une réponse plus précise.

Monsieur BAATARD informe que les travaux dans ce sens seront terminés fin 2019 et que les entreprises qui exécutent ces travaux les financent également. Si celles-ci devaient indiquer qu'il y a un retard de 6 mois, la Municipalité en prendrait acte et ne voudrait pas engager des millions pour obtenir une date plus précise.

La parole n'est plus demandée, le Président remercie le Conseil pour sa participation et donne rendez-vous à la prochaine séance du Conseil communal qui aura lieu le 20 juin 2017 à 19 h 15 dans cette même salle.

La séance est levée à 21 h 15.

Epalinges, le 4 avril 2017.

Le Président :

Jean-Pierre MICHAUD



La Secrétaire suppléante :

Sabrina PENEL